



LA MONARCHIE AU CANADA



La Ligue monarchiste du Canada
monarchist.ca





Le premier ministre Trudeau a souvent rencontré Elizabeth II. En 2022 il a déclaré aux médias : « Lorsque j'entends des Canadiens sur les des choses qui les préoccupent et les choses qu'ils veulent que leurs gouvernements travaillent, il ne s'agit pas de changement constitutionnel. » En saluant notre futur roi, il a dit : « Une grande partie de l'endurance et de la stabilité de notre démocratie est tissée dans notre système parlementaire de Westminster, notre monarchie constitutionnelle et la Couronne. »

« Je [nom], jure fidélité et sincère allégeance à Sa Majesté Charles Trois, Roi du Canada, à ses héritiers et successeurs. Ainsi Dieu me soit en aide. »

– Serment d'allégeance prêté par de nombreux fonctionnaires

Justin Trudeau, assermenté comme 23^e premier ministre du Canada en présence du gouverneur-général.



La monarchie au Canada

© 2013-2023 La Ligue monarchiste du Canada. Tous droits réservés.

Toutes les photos continuent d'être la propriété de leur propriétaire. Dans le corps de ce livret, la forme masculine comprend les deux genres.



Le Roi du Canada rencontre le premier ministre, Justin Trudeau.

Charles III, Roi du Canada

Le Roi incarne le Canada dans toute sa splendeur. Avec ses divers représentants au pays et les membres de la famille royale canadienne, il fait la promotion de «tout ce qu'il y a de meilleur et de plus admiré dans l'idéal canadien».

La
gouverneure
générale
donne la
sanction
royale le 8
décembre,
2021



Le Canada a toujours été une monarchie!



Le territoire qui compose le Canada d'aujourd'hui a toujours été dirigé par un officiel héréditaire. Cette forme de gouvernement est née bien avant l'arrivée des colons européens et a toujours assuré un gouvernement fonctionnel au pays.



Beaucoup des tribus autochtones étaient dirigées par un chef – un monarque – assisté par un conseil des braves, ce qui n'est pas sans rappeler les rois français et britanniques au nom desquels l'Amérique du Nord fut conquise et peuplée. Bien entendu, ce n'était pas toutes les tribus qui avaient ce type de gouvernement, mais force est d'admettre que le concept de monarchie n'a jamais été étranger au Canada.



La colonisation française et, par la suite, britannique a toutefois introduit une conception européenne de la monarchie. Aujourd'hui la monarchie canadienne s'inspire toujours de cet héritage, bien que depuis la Confédération en 1867, elle soit indépendante.



Tout au long de l'histoire du pays, les canadiens ont réaffirmé à plusieurs reprises leur attachement à la monarchie. En 1867, les Pères de la Confédération ont choisi de faire de la Reine la personnification de la nation canadienne, et la garante de la primauté du droit. Le Statut de Westminster en 1931 a par la suite confirmé l'entière indépendance de la monarchie constitutionnelle canadienne vis-à-vis du Royaume-Uni. Aussi, en 1982, lors du rapatriement de la constitution, la monarchie a été solidement ancrée dans la structure du pays. Récemment, les célébrations des jubilés de diamant et de platine de la Reine, et l'avènement et le couronnement de Charles III; les grandes et heureuses foules lors des tournées du couple Cambridge en 2011 et 2016; les fréquentes visites de Charles et Camilla; et le changement à la succession au trône pour tenir compte des valeurs canadiennes de genre et de diversité rendent évident que la monarchie maintient toujours une place de choix dans le cœur des canadiens.

Qu'est-ce qu'une monarchie?

Une monarchie est un système politique où la souveraineté est personnifiée et exercée au nom du peuple par un roi ou une reine héréditaire.

La monarchie est un des plus anciens systèmes de gouvernance sur terre. C'est le fruit de plusieurs millénaires d'évolution!

Bien entendu, en plus de quatre siècles, la monarchie au Canada a beaucoup évolué. D'un souverain autoritaire, imposant ses priorités personnelles, et se maintenant au pouvoir par des victoires militaires ou encore en invoquant un droit divin, la monarchie d'aujourd'hui est devenue constitutionnelle, grâce au soutien populaire. Ses pouvoirs sont soumis à la Constitution et il est du devoir du souverain de garantir les libertés démocratiques des canadiens de toutes origines, tandis que le monarque délègue le pouvoir de faire des lois au parlement élu.

Au Canada, le Roi est le chef de l'État et le principal symbole d'unité. Plus important encore, il est la seule détentrice permanente du pouvoir constitutionnel. Bien entendu, le premier ministre exerce ce pouvoir en son nom, mais en aucun cas n'est-il le détenteur du pouvoir: il n'en est toujours que le dépositaire temporaire... jusqu'à la prochaine élection!

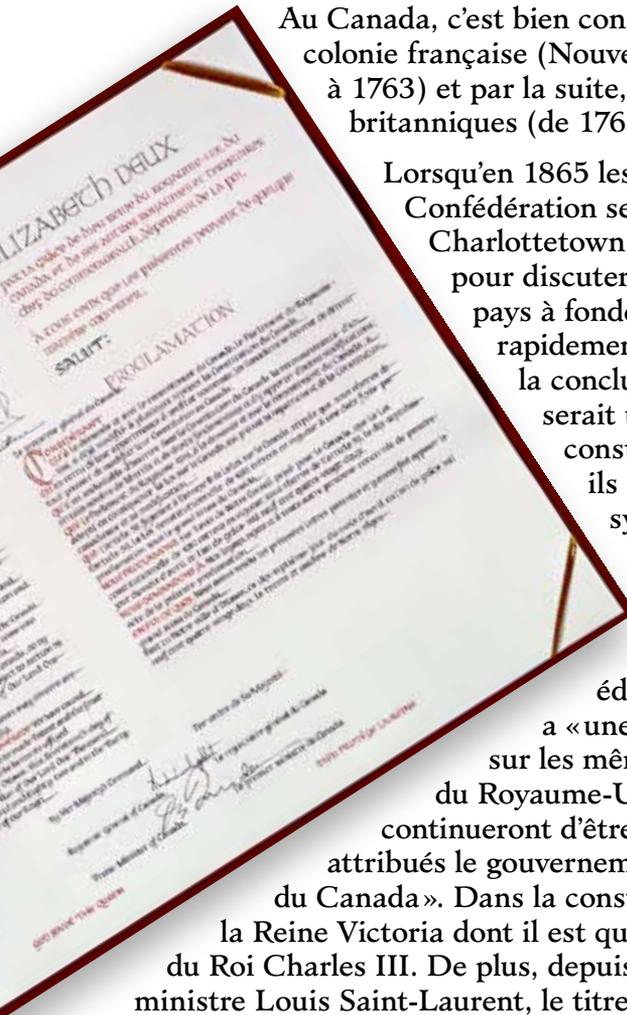


La naissance de la monarchie au Canada

Les territoires qui constituent le Canada d'aujourd'hui furent à l'origine des colonies. Une colonie, en bref, est un territoire soumis à un autre pays.

Au Canada, c'est bien connu, nous avons été une colonie française (Nouvelle-France, de 1534 à 1763) et par la suite, une série de colonies britanniques (de 1763 à 1867).

Lorsqu'en 1865 les Pères de la Confédération se rencontrèrent à Charlottetown (Î.-P.-É.), et à Québec pour discuter de l'organisation du pays à fonder, ils en sont venus rapidement et unanimement à la conclusion que le Canada serait une monarchie constitutionnelle. Ce faisant, ils souhaitent garder le système de gouvernement qui avait été affiné par l'épreuve du temps. L'Acte de l'Amérique du Nord britannique édicte donc que le Canada a « une constitution reposant sur les mêmes principes que ceux du Royaume-Uni » et qu' « À la Reine continueront d'être, et sont par la présente, attribués le gouvernement et le pouvoir exécutif du Canada ». Dans la constitution de 1867, c'est de la Reine Victoria dont il est question; maintenant, c'est du Roi Charles III. De plus, depuis 1953, grâce au premier ministre Louis Saint-Laurent, le titre de notre Monarque



Charles Trois, par la grâce de Dieu Roi du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.



est devenu expressément Souverain/Souveraine du Canada, manière de réaffirmer encore l'indépendance de la Couronne canadienne :



Au fil des ans, la monarchie canadienne s'est beaucoup inspirée des monarchies françaises et britanniques. Depuis la *Loi constitutionnelle de 1982*, elle est encore plus clairement et entièrement distincte.

En effet, depuis 1982, la monarchie canadienne est spécialement protégée, affirmant ainsi son rôle central dans l'identité constitutionnelle et politique du pays. Seule l'entière unanimité du parlement fédéral et

des assemblées des dix provinces pourrait désormais modifier la constitution en ce qui concerne «la charge de Reine».



Ci-contre: Les armoiries du Québec, surmontées de la Couronne, le symbole de la souveraineté.

Les États-Unis et le Canada : conceptions divergentes de la loyauté

En bas, de gauche à droite: Les armoiries de l'État de New York, avec la Couronne foulée aux pieds de Lady Liberty. Cela montre le rejet américain de la monarchie. En revanche, les armoiries de l'Ontario avec sa devise, «Loyale elle fut, loyale elle demeure».



Le pouvoir au Canada

Au Canada, contrairement au modèle des régimes présidentiels tels que celui des États-Unis et des nombreuses républiques d'Amérique latine, d'Afrique et d'Asie, il existe une nette distinction entre le **chef de l'État** et le **chef du gouvernement**. Le premier ministre est le chef du gouvernement tandis que le Roi est le chef d'État.

Dans notre système, c'est la monarchie qui possède les pouvoirs suprêmes de l'État et qui est la source de tout pouvoir au pays. Mais puisque nous sommes en démocratie, le Roi n'exerce pas le pouvoir quotidien de gouvernance. Il règne, mais ne gouverne pas. Plutôt, il confie la gouvernance à celui qui possède la confiance du parlement, celui qui a un mandat populaire octroyé par les électeurs. C'est pour cette raison que le gouvernement du Canada – avec à sa tête le premier ministre – est responsable de faire avancer son programme au parlement et de dicter la politique du jour, dans le respect de la primauté du droit dont le Roi est toujours l'ultime garante.

Le principal avantage d'une telle division est simple: les politiciens élus pour administrer le pays ne sont jamais détenteurs de la pleine autorité au pays; ils n'en sont que les dépositaires pour une période donnée, et selon diverses contraintes et limites. La Couronne demeure la seule source d'autorité et la seule détentrice du pouvoir. Cela veut donc dire que l'autorité souveraine est en dehors de la joute partisane. Ce faisant, l'essence même du pouvoir au Canada n'est pas l'apanage d'un ou de plusieurs politiciens qui se remplacent l'un après l'autre. Elle est plutôt une force constante et non partisane, personnifiée par un souverain et une institution plus à même de rallier et d'unir tous les canadiens.

Sénateurs, députés fédéraux et provinciaux, ministres, juges, fonctionnaires, militaires et policiers ne prêtent pas leurs serments d'office à un groupe de politiciens ou à une idéologie partisane. Ils portent



allégeance à la personnification du pouvoir souverain au Canada : le souverain qui représente également tous les canadiens, peu importe leurs idéologies ou leurs inclinaisons partisans.

Pour des raisons similaires, lorsque les canadiens prêtent le serment d'allégeance à le Roi, ils prêtent serment à une personne plutôt qu'à un drapeau ou à un document politique.

Les divers symboles d'autorité du Canada

La Couronne étant source d'autorité au Canada, il n'est donc pas étonnant de rencontrer quotidiennement à travers tout le pays des symboles de l'autorité royale – par exemple, les terrains et les routes publiques sont souvent désignés les « terres/routes de la Couronne. » Également, elle apparaît sur les armoiries de diverses organisations ayant pour mandat d'exercer l'autorité de l'État. Ainsi nos activités quotidiennes ne manquent pas d'entraîner diverses relations avec la Couronne.



Armoiries de Sa Majesté le Roi du Canada.



La Couronne est le pilier unificateur du gouvernement :

À droite, le badge du Service canadien de renseignements de sécurité. Ci-dessous, de gauche à droite, les badges de la Gendarmerie royale du Canada, des Forces armées canadiennes et les armoiries du Nunavut.





Le Grand Sceau du Canada doit être apposé sur l'ensemble des documents d'État, de façon à les valider. C'est sensiblement pareil à une signature au bas d'un contrat. Sans signature, il n'y a pas de contrat. Au Canada, sans le Grand Sceau, il n'y a pas de proclamation, il n'y a pas de nomination sénatoriale ou ministérielle, de juges, ni d'officiers dans les Forces armées. Sur le Grand Sceau du Canada, le monarque du Canada est représenté, puisque c'est elle qui personnifie l'autorité souveraine du pays.

Masse de l'Assemblée législative du Nunavut.



Symbole de la participation du Roi au parlement, la masse du Sénat et des Communes, et de chaque Assemblée législative, est surmontée d'une Couronne.

Cette Couronne assure l'autorité de l'Assemblée.

Dès son origine, la monnaie canadienne porte l'effigie du souverain. C'est l'effigie du souverain qui donne à la monnaie sa validité et sa valeur.





La Couronne: la source et l'origine des trois pouvoirs de l'État

Tel que présenté dans le tableau ci-dessous, la Couronne est la source et l'origine des trois pouvoirs de l'État. Pour simplifier: elle fait le lien entre le législatif (celui qui adopte la loi), l'exécutif (celui qui gouverne) et le judiciaire (celui qui interprète et applique la loi), et ce, dans le but d'assurer la *Paix du Roi*, autrement dit l'harmonie entre les grands pouvoirs de l'État.



L'EXÉCUTIF
LE ROI-EN-CONSEIL

LE LÉGISLATIF
LE ROI-EN-SON-PARLEMENT

LE JUDICIAIRE
LE ROI-SUR-LE-BANC



Le Cabinet

LA FONCTION PUBLIQUE



Le Sénat



La Chambre des communes



La Cour suprême

LES COURS FÉDÉRALES
LES COURS PROVINCIALES

Le parlement du Canada



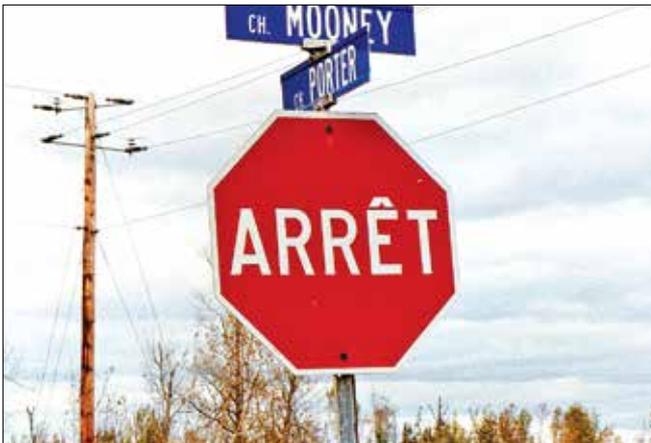
La prérogative royale

La Majesté le Roi et ses représentants au Canada sont les seuls ayant le pouvoir de choisir le premier ministre, de dissoudre le parlement et d'accorder la sanction royale aux projets de loi. Normalement, ces prérogatives sont exercées sur recommandation du premier ministre en accord avec les conventions constitutionnelles qui encadrent les actions de la souveraine et de ses représentants. Mais en situation de crise, extrêmement rare, le Roi ou ses représentants possèdent l'autorité nécessaire pour préserver la démocratie et ainsi protéger la Constitution et la population canadienne.

En bref, ces pouvoirs de réserve pourraient être comparés à un extincteur d'incendie. Rares sont ceux qui s'en sont déjà servi, et encore moins ceux qui souhaitent devoir s'en servir un jour; mais la présence visible de l'extincteur est toujours rassurante.

Ainsi, les pouvoirs de réserve – loin d'être antidémocratiques – sont les véritables garants de notre démocratie: ils sont le dernier rempart contre la dictature ou l'usurpation des pouvoirs.

Ordinairement, les pouvoirs de la Couronne, selon l'expression consacrée, sont «le droit d'être consulté, le droit d'encourager, le droit de mettre en garde».



La Couronne et les canadiens français

La citation d'Eugène-Étienne-Paschal Taché à côté – à l'origine de la devise officielle du Québec – nous résume brièvement l'histoire du peuple francophone en terre canadienne. Elle fait mention des origines de la Nouvelle-France (le lys), cette colonie du royaume de France qui passe sous le pouvoir britannique en 1763 (la rose) et qui contribue toujours à la diversité culturelle proprement canadienne.

**«JE ME SOUVIENS
Que né sous le lys
Je crois sous la rose»**

L'histoire du Canada francophone est encore aujourd'hui source de plusieurs divisions et interprétations. Il n'en reste pas moins que sous la Couronne britannique et sous la Couronne canadienne, le fait français a su perdurer et rayonner.



La devise de la province de Québec dans ses armoiries, ici sculptée dans la pierre sur le mur extérieur de l'Assemblée nationale.

«Il m'est agréable de penser qu'il existe dans notre Commonwealth, un pays où je puis m'exprimer officiellement en français, une des langues les plus importantes de notre civilisation occidentale». – Elizabeth II, octobre 1964.

Comme l'écrivait l'historien Marcel Trudel, « la Conquête de 1763 a eu aussi ses avantages ». Elle a permis au peuple canadien-français de s'ouvrir sur le monde, de découvrir les bienfaits de la démocratie parlementaire et surtout, de bénéficier de l'industrialisation d'une contrée qui fut très longtemps majoritairement rurale.

«... c'est pour moi l'occasion dans cette capitale de la civilisation française en Amérique de participer à votre joie et de souligner les qualités et la loyauté de millions de mes sujets qui parlent la belle langue de France... Demeurez donc fidèles à vos traditions et à votre culture, et contribuez ainsi à la grandeur de notre pays» – Elizabeth II, juin 1959.

Dès 1774, par l'Acte de Québec, la Couronne reconnaît la différence des Canadiens français et assure leur épanouissement dans le respect de leurs traditions d'origine, telles que leur foi catholique et leurs lois civiles françaises. Et plus tard, tant au Canada qu'en Grande-Bretagne, les tribunaux ont affirmé que le Canada est un ensemble de provinces qui «dans un sens, sont des royaumes indépendants». Encore aujourd'hui, la monarchie canadienne sert à l'affirmation politique de chaque province, et donc à l'affirmation de la nation québécoise.

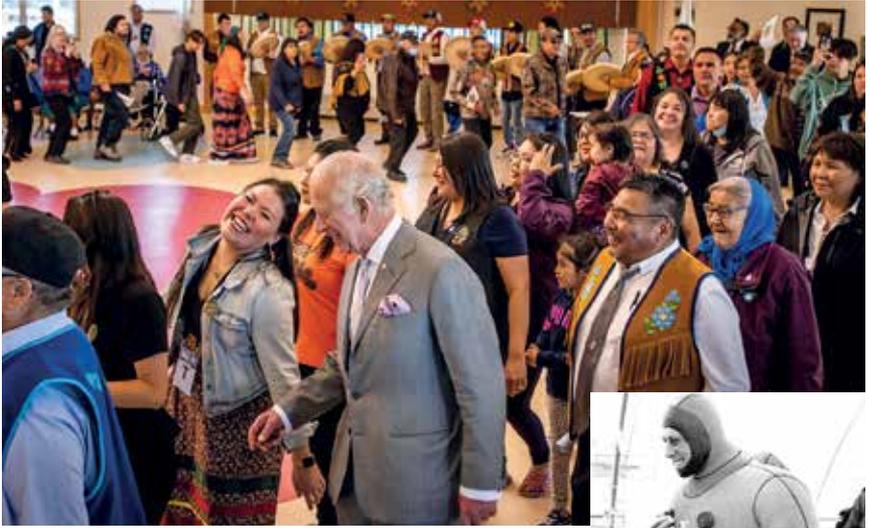


Elizabeth II, accompagnée du gouverneur général Jules Léger, inaugurant les Jeux olympiques de Montréal en 1976.

«Nous sommes fiers du rôle irremplaçable et de la destinée particulière du Canada français. Pendant 400 ans, il a conservé sa vigueur et sa force». – Elizabeth II, octobre 1964.



Elizabeth II et Charles III chez eux au Canada



Le gouverneur général: charge historique et contemporaine

Puisque le Roi est chef d'État de 15 royaumes, il ne peut pas toujours être présent au Canada! Pour cette raison, il nomme un représentant personnel, sur recommandation du premier ministre du Canada. Ce représentant porte le titre de gouverneur général et agit au nom du Roi du Canada.



La charge publique de gouverneur général est la plus ancienne au Canada. Elle remonte à 1627, lors de la nomination de Champlain par le roi Louis XIII, au début de l'ancien régime français.

Les successeurs de Champlain ont occupé le poste pour bien au-delà d'un siècle. Lors de la capitulation de Montréal en 1760, le gouverneur Vaudreuil voulut assurer une succession ininterrompue en remettant sa commission de gouverneur général du roi de France au général Amherst, assurant la continuité de la charge vice-royale malgré le changement de puissance coloniale. La charge demeure ininterrompue jusqu'à nos jours.

À titre de représentant du Roi, voici les fonctions habituelles du gouverneur général:

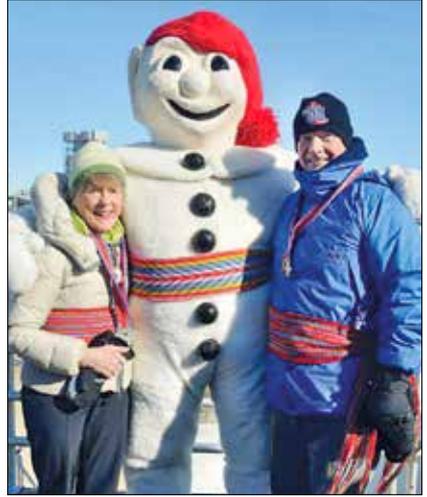
- D'exercer le commandement en chef des forces canadiennes
- Convoquer, proroger et dissoudre le parlement



- Donner la sanction royale au nom du Roi. C'est à ce moment qu'un projet de loi devient loi officielle
- Lire le discours du Trône dans le Sénat
- Encourager et promouvoir l'unité nationale
- Reconnaître l'excellence par la distribution des distinctions honorifiques
- S'entretenir régulièrement avec le premier ministre du Canada
- Parcourir le pays pour représenter la Couronne
- Accueillir les chefs d'État étrangers et autres visiteurs de marque; et recevoir les hauts commissaires et les ambassadeurs
- Effectuer des visites à l'étranger pour représenter le Canada.



La gouverneure-générale avec le premier du Québec.



L'ancien gouverneur général et M^{me} Johnston en compagnie du Bonhomme carnaval.



À Ottawa, le gouverneur général réside à Rideau Hall; à Québec, sa résidence est à la Citadelle.



Vincent Massey, le premier gouverneur général né au Canada depuis Vaudreuil, en promenade avec sa Reine et le duc d'Édimbourg à Rideau Hall en 1957. Son chien Duff porte la sacoche de la Reine.

La monarchie dans les provinces

Le Canada est une fédération. Cela veut dire qu'il existe deux paliers de gouvernement qui administrent le pays : le gouvernement fédéral à Ottawa et les gouvernements provinciaux dans leurs capitales respectives. Chacune a sa fonction publique et un corpus de loi ainsi que son propre parlement. Il y a presque un siècle qu'un grand juriste britannique a déclaré que le Canada est un ensemble de provinces «qui, dans un sens, sont des royaumes indépendants».

Les lieutenants-gouverneurs sont les représentants du Roi dans leur province respective. Ils agissent à titre de chef d'État dans leur province où ils convoquent les députés et accordent la sanction royale à chaque projet de loi. Ils reçoivent leur premier ministre. Ils encouragent les concitoyens de leur province à des activités bénévoles et œuvres caritatives. Ils représentent également leur province à l'extérieur.

C'est le premier ministre du Canada qui recommande les nominations des lieutenants-gouverneurs au gouverneur général.



1^{re} rangée : Drapeau du lieutenant-gouverneur et les armoiries de la Saskatchewan. 2^e rangée : Les armoiries du Québec et le drapeau du lieutenant-gouverneur.

En date de la publication de ce livret, le 29^e lieutenant-gouverneur du Québec est l'honorable J. Michel Doyon, entré en poste en 2015.

S'il n'a pas toujours droit à l'attention médiatique qu'il mérite, le lieutenant-gouverneur du Québec est tout de même très actif. C'est sa signature qui déclenche les élections provinciales et c'est lui qui appelle au gouvernement le chef du parti qui aura la confiance de l'Assemblée nationale.

De plus, il reconnaît le mérite des Québécois en distribuant les prix du lieutenant-gouverneur, et il participe à de nombreuses cérémonies protocolaires annuelles.

Les pouvoirs du lieutenant-gouverneur, à l'instar de ceux du gouverneur général, sont ainsi essentiels au bon fonctionnement de la monarchie constitutionnelle et du gouvernement parlementaire dans chacune des provinces.



Après avoir prêté serment en tant que représentant du Roi pour la province de Québec, le lieutenant-gouverneur, l'honorable Michel Doyon, est applaudi par le premier ministre, Philippe Couillard.



Le gouverneur général, les lieutenant-gouverneurs et leurs conjoints en 2015 à Whitehorse, Yukon.

Le régime canadien des distinctions honorifiques

Toutes les distinctions honorifiques du Canada trouvent leur source dans la Couronne. C'est le Roi qui est souverain de l'ensemble des ordres tels que l'Ordre du Canada, l'Ordre du mérite militaire et l'Ordre du mérite des corps policiers. L'une des responsabilités du Roi et de son gouverneur général est de reconnaître l'excellence des canadiens dont les contributions ont fait honneur au pays, que ce soit à l'échelle locale, nationale ou internationale.

L'ordre du Canada

L'Ordre du Canada est au cœur du régime canadien de distinctions honorifiques. Il fut institué le 1^{er} juillet 1967 pour souligner le centenaire de la Confédération. Il a pour but de reconnaître l'ensemble des réalisations des canadiens qui ont contribué à la société.

L'Ordre se divise en trois grades, et donne le droit de porter des initiales après son nom : Compagnon (C.C.), Officier (O.C.) et Membre (C.M.).





Autres distinctions honorifiques

Outre l'Ordre du Canada, il existe un grand nombre de décorations pour bravoure, telles que la Croix de Victoria, la Croix de la vaillance, l'Étoile de la vaillance militaire et la Médaille de la bravoure. En plus, des distinctions comme l'Ordre du mérite militaire et la Croix du service méritoire reconnaissent le service exceptionnel. Chacune des provinces s'est également dotée de son propre ordre pour souligner les contributions importantes apportées à la vie de la province.



Lors d'occasions particulières telles que les anniversaires royaux, ainsi que ceux de la Confédération, des médailles sont frappées comme marque et décernées à un grand nombre de canadiens en marque de l'estime que le souverain leur porte en raison de service qu'ils ont rendu à la collectivité et au pays, services qui à leur tour reflètent l'engagement du monarque.

Il existe d'autres prix qui reconnaissent les activités telles que la Médaille du souverain pour les bénévoles, qui reconnaît les activités bénévoles des canadiens; et les prix qui célèbrent l'excellence en littérature, dans les sports, dans les arts, et aussi dans les sciences humaines et sociales.

Les lieutenants-gouverneurs sont également parrains de nombreux prix qui reconnaissent l'excellence au niveau provincial.



L'Autorité héraldique du Canada

La Reine a créé l'Autorité héraldique du Canada le 4 juin 1988. Ce faisant, elle a conféré au gouverneur général le pouvoir d'attribuer des armoiries. En d'autres termes, le Canada a reçu le pouvoir de créer et d'octroyer des symboles héraldiques pour indiquer plus clairement que ces symboles sont un honneur accordé par la Couronne pour une contribution envers la société canadienne.



L'Autorité héraldique du Canada (dont les armoiries sont à gauche) attribue des armoiries à des institutions, à des sociétés et à des individus partout au Canada.

Parmi les nombreuses armoiries qui ont été concédées ces dernières années, on compte celles de la Ligue monarchiste du Canada (*en bas, à droite*), celles du Prix du lieutenant-gouverneur pour l'excellence des vins de l'Ontario (*en bas, à gauche*) et celles d'organismes municipaux, pédagogiques, militaires et de sécurité publique.

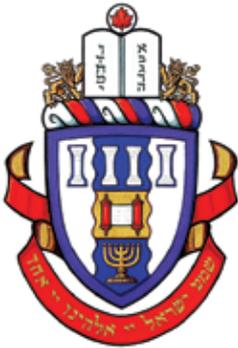




Les armoiries de la Ville de Québec.



Les armoiries de la Ville de Longueuil au Québec.



Les armoiries de la Synagogue Sheari Israel, à Montréal.



Les armoiries de l'Université Sainte-Anne en Nouvelle-Écosse.

Lors de son retour au Canada en 2010, Elizabeth II admire les nouvelles insignes de l'Agence des services frontaliers du Canada qui venaient d'être dévoilés.



Saviez-vous que...

La Couronne canadienne est présente sous plusieurs aspects et à différents niveaux dans notre société. Vous n'avez qu'à regarder autour de vous et vous verrez. En voici quelques exemples :

- La coupe Stanley a été présentée en 1893 par Lord Stanley, gouverneur général du Canada (1888-1893).
- La coupe Grey a été offerte en 1909 par le comte Grey, gouverneur général du Canada (1904-1911).
- Le rouge et le blanc ont été proclamés couleurs officielles du Canada en 1921 par le roi Georges V.
- Toutes les pièces de monnaie, ainsi que d'au moins un timbre-poste et un billet de banque, sont à l'effigie du monarque régnant.
- L'Hôtel du parlement, à Québec, est le seul édifice du genre au Canada coiffé d'une Couronne sur la tour principale.
- Les fleurs de lys que l'on retrouve sur le drapeau du Québec rappellent la monarchie française au Canada.
 - Elizabeth II était le colonel-en-chef du légendaire Royal 22^e Régiment, le seul régiment entièrement francophone des Forces régulières de l'Armée.
 - L'Alberta a été nommée en l'honneur de la princesse Louise Caroline Alberta, fille de la Reine Victoria et





épouse du gouverneur général Lord Lorne (1878-1883).
À 32 ans, il est le plus jeune à avoir occupé ce poste.

- L'Île-du-Prince-Édouard doit son nom au troisième fils du roi Georges III. Il vécut à Québec où il fit sensation pendant deux ans entre 1791 et 1793. Il savait manœuvrer facilement entre les élites canadiennes-françaises, celles des officiels britanniques et celles des loyalistes américains. Il résidait au cœur de la capitale, mais se réfugiait souvent à sa maison d'été, Kent House, aux chutes Montmorency.
- La ville de Victoria, en Colombie-Britannique, a été nommée en l'honneur de la Reine Victoria.
- La Reine Elizabeth II est rentrée chez elle au Canada vingt-deux fois au cours de son règne, soit le pays qu'elle a le plus visité à l'extérieur du Royaume-Uni.
- Les navires de la Marine royale du Canada portent le sigle «NCSM» signifiant «Navire canadien de Sa Majesté».



Les autres royaumes de Sa Majesté

Le Canada partage son chef d'État avec quatorze autres pays autour du monde. Ces quinze États souverains sont désignés par l'appellation «royaumes du Commonwealth» et leur population totale est d'environ 151 millions d'habitants.

Le Commonwealth

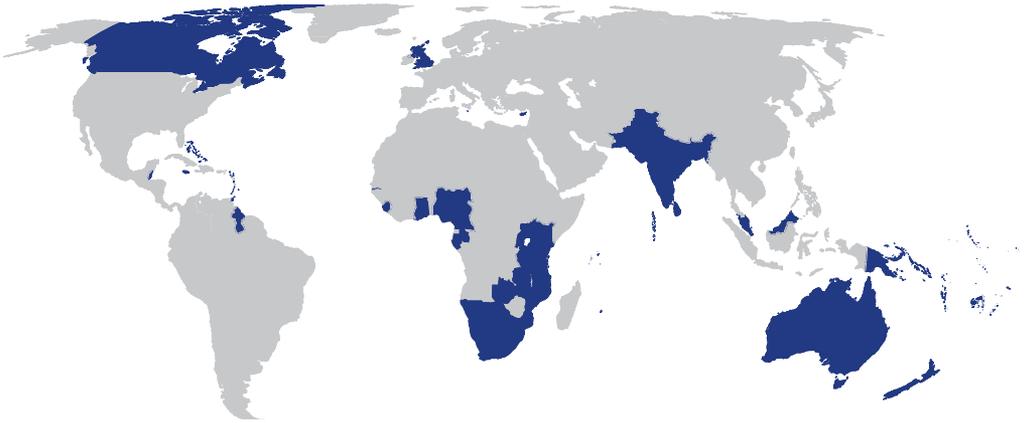
Le Commonwealth des Nations est une organisation internationale composée principalement, mais non exclusivement, d'anciennes colonies britanniques. Sa mission est de promouvoir la démocratie, les droits de la personne, la bonne gouvernance, la primauté du droit, les libertés individuelles, l'égalitarisme, le libre échange, le multilatéralisme et la paix dans le monde.

Le Commonwealth n'est pas une union politique, mais plutôt une entité intergouvernementale où tous les pays se retrouvent en tant que partenaires égaux.

Ses différentes activités sont gérées par un secrétariat et sont discutées lors de réunions biennales entre les chefs de gouvernement. Le symbole de la libre association de tous ces pays est le chef du Commonwealth, fonction occupée par Sa Majesté. Il y a actuellement 56 États membres du Commonwealth, avec une population de 2,5 milliards d'habitants. À la demande expresse d'Elizabeth II, la réunion du Commonwealth de 2018 a décidé à l'unanimité que Charles en deviendrait le chef une fois devenu roi.



Drapeau du
Commonwealth.



Les 56 pays du Commonwealth.

Les royaumes du Commonwealth

Antigua-et-Barbuda

Australie

Bahamas

Belize

Canada

Grenade

Jamaïque

Nouvelle-Zélande

Papouasie-Nouvelle-Guinée

Royaume-Uni

Saint-Christophe-et-Niévès

Sainte-Lucie

Saint-Vincent-et-les-Grenadines

Îles Salomon

Tuvalu



Les souverains du Canada

Monarques britanniques

1485–1509	Henri VII
1509–1547	Henri VIII
1547–1553	Édouard VI
1553–1558	Marie I ^{ère}
1558–1603	Elisabeth I ^{ère}
1603–1625	Jacques I ^{er}
1625–1649	Charles I ^{er}
1649–1660	(république)
1660–1685	Charles II
1685–1688	Jacques II
1688–1702	Guillaume III
1688–1694	Marie II
1702–1714	Anne
1714–1727	Georges I ^{er}
1727–1760	Georges II
1760–1820	Georges III
1820–1830	Georges IV
1830–1837	Guillaume IV

Monarques canadiens

1837–1901	Victoria
1901–1910	Édouard VII
1910–1936	Georges V
1936	Édouard VIII
1936–1952	Georges VI
1952–2022	Elizabeth II
2022–	Charles III

Monarques français

1515–1547	François I ^{er}
1547–1559	Henri II
1559–1560	François II
1560–1574	Charles IX
1574–1589	Henri III
1589–1610	Henri IV
1610–1643	Louis XIII
1643–1715	Louis XIV
1715–1763	Louis XV (roi de France 1715-1774)

Le traité de Paris (1763) mit fin à la présence ininterrompue de la France en Amérique du Nord.



Henri IV



Le Roi s'adresse à l'Assemblée législative du Québec, 1939.

Pour plus de renseignements

Sites Web

Le site officiel de la Couronne canadienne (canada.ca/fr/services/culture/identite-canadienne-societe/monarchie-couronne); de la Famille royale (royal.uk); du site du gouverneur général (gg.ca); et ceux des dix lieutenant-gouverneurs sont des sources de renseignements et de photographies très intéressantes.

Le site de la Ligue monarchiste du Canada (monarchist.ca/index.php/fr-ca) est également une source importante d'information sur la Couronne. Vous pouvez y trouver aussi les publications antérieures de la Ligue et des liens vers les pages Facebook, Twitter et YouTube de la Ligue et de ses administrateurs.

Publications

Chevrier, Jean, éd. *Les Gouverneurs Généraux du Canada*. En collaboration. 2013.

Joyal, l'honorable Serge, sénateur. « La Couronne et le gouvernement par le premier ministre » un article dans *Les Nouvelles Monarchiques du Canada*, le périodique de La Ligue monarchiste du Canada, printemps 2011, numéro 32. Traduction d'un chapitre dans *The Evolving Canadian Crown*, décrit ci-dessous.

Monet, Jacques. *La Monarchie au Canada*, 1979.

Monet, Jacques. «La Couronne». *Le système parlementaire canadien*, 1^{ère} édition (seulement), éd. Manon Tremblay & Marcel Pelletier. 1996. Chapitre traitant de la Monarchie canadienne, pp 143-154.

Smith, David E. *The Invisible Crown: The First Principle of Canadian Government*, 1995.

Smith, David; McCreery, Christopher & Shanks, Jonathan, *Canada's Deep Crown: Beyond Elizabeth II, The Crown's Continuing Canadian Complexion*, 2022



Drapeau canadien personnel de Elizabeth II.



« Nous devons trouver de nouvelles façons d'accepter avec les aspects les plus sombres et plus difficiles du passé, en reconnaissant, se réconcilier et s'efforcer de faire mieux... »

C'est un processus qui commence par l'écoute. Ma femme et moi sommes impatients de vous écouter et d'apprendre.»

– Le Prince de Galles, St John's, NL, 18 mai, 2022



Le duc de Cambridge à Québec en 2011

Publiée par la Ligue monarchiste du Canada en six éditions, les cinq premières rendu possible par de feu Richard et Donalda Robarts.

Cette 6e édition a été financée par une généreuse subvention du ministère du Patrimoine canadien pour honorer les 70 ans de la Reine comme notre Souveraine, permettant ainsi à la Ligue de distribuer gratuitement 70 000 copies (en fait, plus de 75 000) pendant 2022-23. Veuillez envoyer votre demande à :

C.P. 1057, Succ. Lakeshore Ouest,
Oakville (ON) L6K 0B2

1-800-465-6925 – domsec@monarchist.ca

A version of this booklet is also available in English

monarchist.ca

